

**Note brève et synthétique retraçant les informations essentielles
du budget primitif 2026**

(En application de l'article 107 de la Loi NOTRe et de l'article L 2313- 1 du CGCT)

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Elle est disponible sur le site internet de l'USESA ⇨ www.usesa.fr

Préalablement au vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires s'est tenu en assemblée de l'USESA le 16 décembre 2025.

Le budget primitif a été voté par les délégués de l'USESA en séance du 24 février 2026.

1 - PRÉSENTATION DE L'USESA

Au 1^{er} janvier 2026, l'USESA est constituée des collectivités suivantes :

- La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) - 79 communes
- La Communauté de Communes Retz en Valois (CCRV) - 7 communes
- La Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) - 1 commune
- Les communes de Bézu-le-Guéry, Breny, Charly-sur-Marne, Chézy-sur-Marne, Couprou, Crouttes-sur-Marne, Domptin, Essises, La Chapelle-sur-Chézy, l'Epine-aux-Bois, Lucy-le-Bocage, Marigny-en-Orxois, Montfaucon, Montreuil-aux-Lions, Nogent-l'Artaud, Pavant, Romeny-sur-Marne, Saulchery, Vendières, Veuilly-la-Poterie, Viels-Maisons, Villiers-Saint-Denis, Oulchy-le-Château, Chéry-Chartreuve, Mont-Saint-Martin et Ville-Savoie.

Soit 29 collectivités membres (3 EPCI + 26 communes) représentant un total de 113 communes.

L'assemblée du comité syndical de l'USESA est constituée :

⇨ des délégués nommés par les 3 EPCI, en représentation/ substitution des communes membres : CARCT / CCRV / CCPV

⇨ des délégués des 26 communes indépendantes

Le comité syndical est constitué au 01 janvier 2026 de :

→ **115 délégués dont :**

✓ **72 titulaires**

✓ **43 suppléants**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002125020237120369334-20260304BF
Le Bureau comprend 1 Président et 11 Vice-présidents.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 04/03/2026

Certifié par le Président

Les chiffres clés 2026 de l'USESA sont les suivants :

113 communes
83 820 habitants
38 646 abonnés
33 ressources (26 captages d'eau souterraine – 1 prise d'eau superficielle et 6 captages d'eau industrielle)
9 usines de traitement
79 réservoirs d'une capacité de 32 544 m ³
1 421 km de longueur de canalisation principale
184 km de longueur de branchements
4,4 M de m ³ vendus annuellement

Les compétences de l'USESA sont décrites dans ses statuts :

- Production et distribution de l'eau potable
- Etudes et travaux (canalisation, usine de traitement, renouvellement des réseaux, recherche en eau, création de ressources...)
- Protection des ressources en eau
- Communication auprès des usagers
- Soutien auprès des établissements scolaires dans les démarches pédagogiques liées à l'eau

Mode de gestion du service d'eau :

Par un contrat de Délégation de Service Public, l'USESA a délégué l'exploitation de ses ouvrages à la société Véolia Eau le 1^{er} mars 2013 pour une durée de 15 ans.

Sur la commune de Villers-Cotterêts adhérente depuis le 01 janvier 2021, le contrat de délégation de service public d'une durée de 10 ans avec la société Veolia eau se termine le 20 décembre 2026.

2 – LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Budget Primitif retrace les dépenses et les recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité.

Par cet acte, le Président ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de l'année civile.

Le budget primitif a été voté par les délégués de l'USESA le 24 février 2026.

Il peut être consulté sur simple demande au siège social de l'USESA, aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du rapport d'orientation budgétaire exposé en assemblée le 16 décembre 2025.

Les perspectives de l'année 2026 seront marquées par les 4 axes suivants :

- **Protéger les ressources de l'USESA pour distribuer une eau de qualité à tous**
- **Mettre en œuvre la prospective 2025-2042**
- **Stabiliser le tarif**
- **Contrat de Délégation de service Public : 2026, une année de choix du délégataire et de mise en œuvre de la période de tuilage pour la 1^{ère} phase du contrat**

3 – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

3-1. Les inscriptions budgétaires

La balance générale du budget présente les équilibres suivants par sections :

	DEPENSES		RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Opérations Réelles	2 383 470,00 €		5 167 380,00 €
Opérations d'Ordre (Amortissements et transfert entre sections)	5 343 088,75 €		617 425,00 €
023 Vir. Investissement	3 006 451,75 €	042 C/747 amortissements subv.	617 425,00 €
042 besoin financement amortissemnts	2 334 987,00 €		
68 Dot. amortissements et provisions	150,00 €		
Intérêts- rattach. ICNE	1 500,00 €		
EXCEDENT REPORTE			1 941 753,75 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	7 726 558,75 €		7 726 558,75 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opérations Réelles	11 115 643,84 €		6 391 630,09 €
Opérations d'Ordre (Amortissements et transfert entre sections)	2 667 355,00 €		9 719 198,72 €
041 Avance sur marchés	455 000,00 €	C/1068 autofinancement	2 327 829,97 €
041 C/2762 Récup TVA	1 594 930,00 €	021 vir. Section Fonctionnement	3 006 451,75 €
040 Amortissements subventions	617 425,00 €	040 Amortissements besoin financ.	2 334 987,00 €
		041 op. patrim. Récup. TVA	1 594 930,00 €
		041 Avances sur marché	455 000,00 €
RESTES A REALISER	2 217 612,94 €		1 134 127,66 €
DEFICIT REPORTE	1 244 344,69 €		
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	17 244 956,47 €		17 244 956,47 €
TOTAL BUDGET	24 971 515,22 €		24 971 515,22 €

La proposition de budget 2026 tient compte de la mise à jour de l'instruction M4 au 1^{er} janvier 2026.

Cette évolution voit la suppression des chapitres 020 (dépenses imprévues en section de fonctionnement) et 022 (dépenses imprévues en section d'investissement) et prévoit la fongibilité des crédits fondée sur l'article L1612-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Conformément à cet article L.1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % en section de fonctionnement et de 7,5 % en section d'investissement.

Les points essentiels marquants le budget 2026 :

- Maintien dans ses équilibres de la section de fonctionnement
- Tarif d'eau 2026 : au 1^{er} janvier 2026 la part variable est augmentée de la révision annuelle (+0,676 % selon la formule de révision du prix de l'eau délibéré en date du 08/11/2022) plus une augmentation de 9 % ; la part fixe est révisée par la révision annuelle (+0,676 %).
Soit une variation à la hausse des tarifs de la part revenant à l'USESA de 8,32 % en 2026.

Facture annuelle de l'abonné : baisse de -0,43 € TTC (facture règlementaire type de 120 m3), expliquée par la stabilité de la part du délégataire et la baisse des redevances de l'Agence de l'Eau.

Il s'agit d'un des objectifs du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour l'année 2026 : la stabilisation du montant total TTC de la facture annuelle des abonnés.
- Programme d'investissement à hauteur de 11 922 512 € TTC
La programmation des travaux 2026 s'appuie sur le PPI du schéma directeur 2025-2032 (approuvé en comité syndical le 05/11/2025) additionnée de l'interconnexion de Chéry-Chartreuve (prévue initialement sur le PPI en 2028-2030) avancée en 2026 (démarrage de l'étude) en raison de l'obtention en novembre 2025 d'une subvention au titre de la Dotation Equipement Territoire Ruraux imposant un début de travaux sous un délai de 2 ans.
- Equilibre du budget obtenu avec l'emprunt de 2 M€ contracté pour moitié sur 2025-2026 (0,5 M€ RAR 2025 +1 M€ sur 2026)
- Intégration du SIVOM de Chéry-Chartreuve (communes de Chéry-Chartreuve, Mont-Saint-Martin, Ville-Savoie) et de la commune de Villiers-Saint -Denis au 1^{er} janvier 2026
- Transfert des résultats des communes nouvelles : Chéry-Chartreuve, Mont-Saint-Martin, Ville-Savoie : 102 680,75 € et Villiers-St-Denis : 121 045,93 €

➔ La section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 2 383 470 €

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- la gestion des affaires courantes incluant pour l'essentiel les charges de fonctionnement du service, les frais d'entretien des biens, les charges de personnel et élus, les intérêts des emprunts et les charges d'amortissement.
- les actions liées à la préservation de la ressource en eau (Etudes sur les aires d'alimentation des captages et suivi de la qualité de l'eau)
- le contrôle et le suivi de la gestion du service d'eau potable
- les subventions extérieures (classes d'eau - aide humanitaire)

Dépenses de fonctionnement - budget primitif 2026

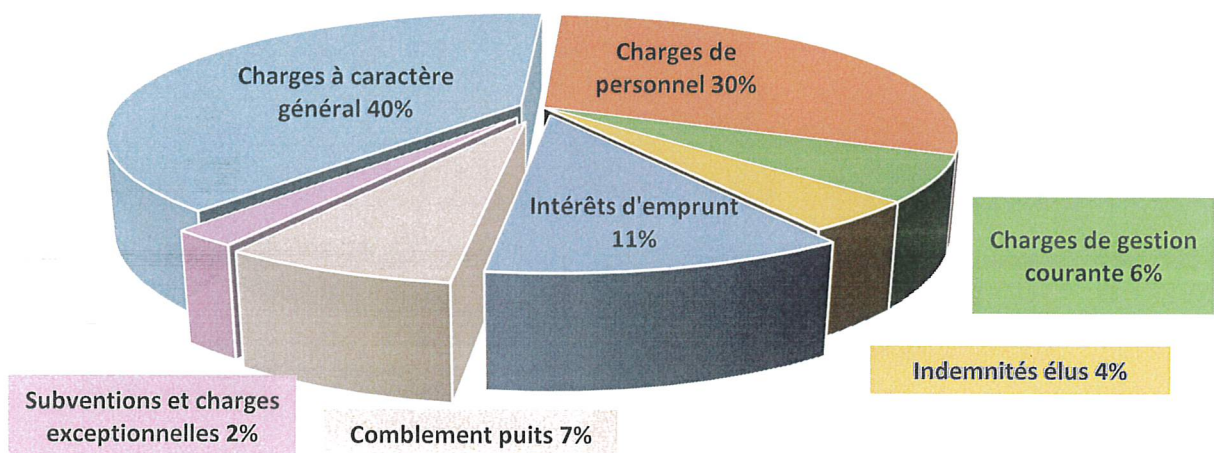
Dépenses Fonctionnement		BP 2026	BP 2025
011	Charges à caractère général	945 770	653 650
012	Charges de personnel	721 000	705 000
65	Charges de gestion courante	140 800	59 250
65	Indemnités élus	93 900	89 500
66	Intérêts d'emprunt	264 000	204 500
67	Comblement puits	168 000	240 000
67	Subventions et charges spécifiques	50 000	80 400
022	Dépenses imprévues		57 200
Evolution 2025-2026 : 14%		2 383 470	2 089 500

La section connaît une hausse des dépenses en rapport à de nouvelles actions sur la protection des Aires d'Alimentation de Captages (AAC) dans le cadre du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) signé en 2025. Une progression de 14 % est constatée entre les prévisions 2025-2026.

Points marquants en dépenses de fonctionnement 2026 :

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le futur contrat de délégation de service public du service d'eau potable
- Marché sur le contrôle de la délégation de service public
- Etudes Aires d'Alimentation en eau sur les Captages (AAC) de Fère en Tardenois (2^{ème} phase), Haramont et Pavant
- Etude Bas Niveaux Intrants (BNI),
- Etude Agriculture Biologique
- Reliquat azoté
- Comblement de 2 puits à Coincy et 2 puits à Villers-Cotterêts
- Charges de personnel : le budget 2026 est stable (ajusté à la hausse du taux de cotisation CNRACL)
- Redevance performance des réseaux mise en place au 01/01/2025 (2026 année complète)

Dépenses de fonctionnement 2026 – Répartition par poste



Recettes de fonctionnement : 5 167 380 €

Les recettes sont constituées pour l'essentiel des produits de vente d'eau, auxquelles viennent s'ajouter les subventions d'exploitation, les locations et redevances d'occupation du domaine public ainsi que les participations sur les branchements neufs.

Recettes de fonctionnement - budget primitif 2026

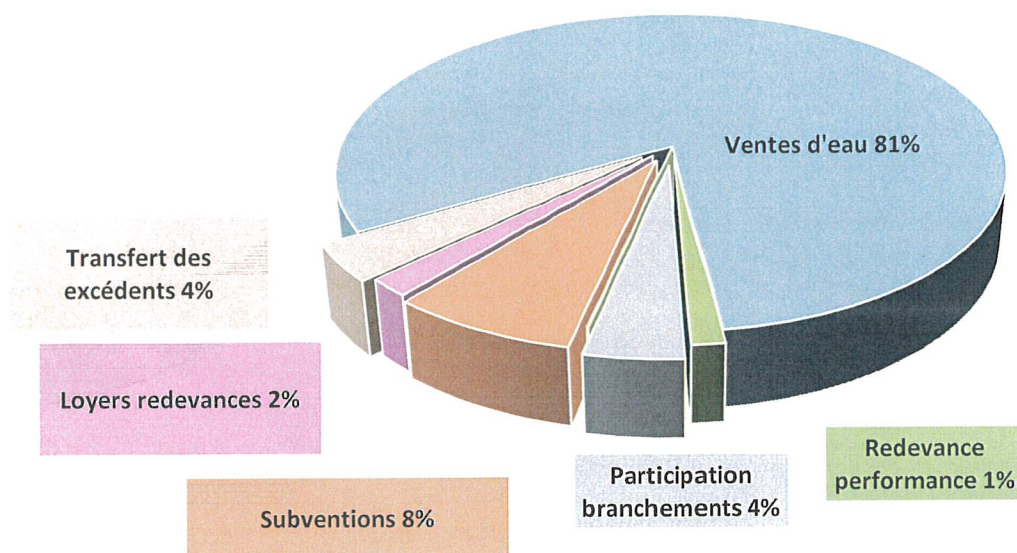
Recettes Fonctionnement		BP 2026	BP 2025
013	Atténuation charges	2 000	10 000
70	Ventes d'eau	4 200 000	3 800 000
70	Redevance performance	70 000	35 000
70	Participation branchements	210 000	200 000
74	Subventions	398 500	225 000
75/76/77	Loyers redevances/Produits spécifiques	93 140	27 751
75	Transfert des excédents nouvelles communes	193 740	106 642
Evolution 2025-2026 : 17%		5 167 380	4 404 393

Les prévisions de recettes entre 2025-2026 évoluent de 17 %.

Les recettes correspondent aux :

- Produits de vente d'eau : révision du tarif de 0,676 % (formule de révision des prix part syndicale délibéré en date du 08/11/2022), plus une augmentation de 9 % sur la part variable.
Soit une variation à la hausse des tarifs de la part revenant à l'USESA de 8,32 % en 2026 (baisse de la facture annuelle de l'abonné de -0,43 € TTC sur la base d'une consommation 120 m3, expliquée par la stabilité de la part du délégataire et la baisse des redevances de l'Agence de l'Eau.
- Participations sur branchements : augmentation des participations en lien avec une demande croissante des branchements d'eau
- Subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sur les actions réalisées sur la préservation de la ressource en eau (évolution à la hausse en lien avec les actions envisagées dans le cadre du CTEC signé en 2025).
- Transfert de résultat excédent d'exploitation de la commune de Villiers-Saint-Denis (122 789,77€) et du SIVOM de Chéry-Chartreuve (70 950,62 €)

Recettes de fonctionnement 2026 - Répartition par poste



→ La section d'investissement :

Dépenses d'investissement : 13 333 256 €

L'investissement marque le point fort du budget de l'USESA par les dépenses affectées aux travaux d'investissement parmi lesquelles on distingue :

- Les travaux courants sur réseau (branchements, renouvellement - renforcement - extensions)
- Les opérations du schéma directeur d'eau potable (construction d'ouvrages de production, de traitement, interconnexions de réseau, réhabilitation d'ouvrages, les études et travaux liés à la protection des ressources en eau et Plan de Gestion Sanitaire des Eaux PGSSE)
- Les équipements du service
- Le remboursement du capital des emprunts

Dépenses d'investissement - budget primitif 2026

Dépenses		BP 2026	BP 2025
16	Emprunts	904 000	862 000
10	Déficit transféré (2026) / Sur amortissements (2025)	1 744	713 607
20	Etudes	21 000	85 470
21	Equipements et Terrains	86 924	1 338 868
23/45	Travaux	12 269 588	10 009 820
13	Remboursement subventions	50 000	30 000
020	Dépenses imprévues		103 479
Evolution 2025-2026 : 1%		13 333 256	13 143 243

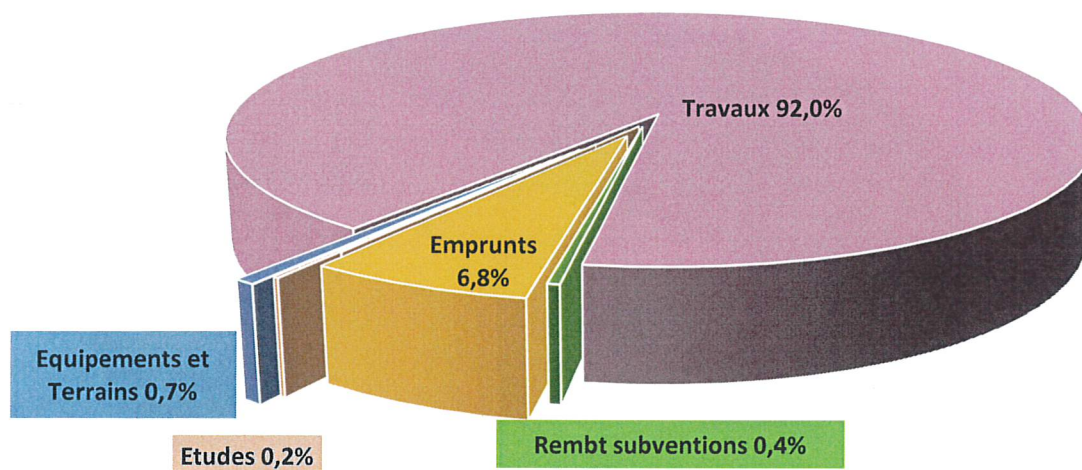
La programmation des investissements 2026 s'appuie sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI 2025-2032 adopté par le comité syndical de l'USESA le 05/11/2025) additionnée de l'interconnexion Chéry-Chartreuve (prévue initialement sur le PPI en 2028-2030) avancée en 2026 (démarrage de l'étude) en raison de l'obtention en novembre 2025 d'une subvention au titre de la Dotation Equipement Territoire Ruraux imposant un début de travaux sous un délai de 2 ans.

La programmation des travaux au budget 2026 s'élève à **11 922 512 € TTC**, stable par rapport à la prévision 2025.

Ces travaux représentent 92 % des dépenses d'investissement.

Le descriptif joint en annexe, donne la liste des travaux en cours et des projets programmés pour 2026.

Dépenses d'investissement 2026 – Répartition par poste



Recettes d'investissement : 9 853 588 €

Les recettes d'investissement viennent financer principalement les travaux.

Elles sont constituées des subventions accordées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur les opérations éligibles aux aides, des récupérations de TVA, et des provisions d'amortissement constituées pour le renouvellement des biens.

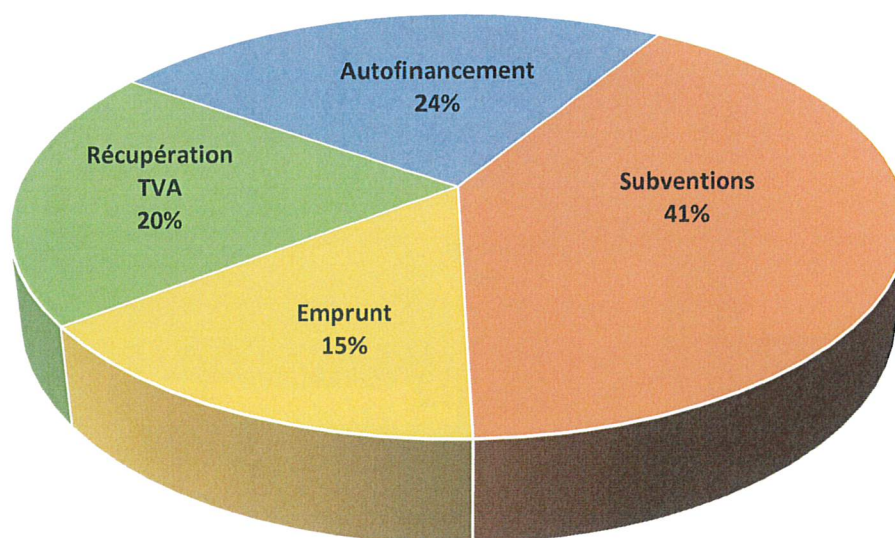
Recettes d'investissement - budget primitif 2026

Recettes		BP 2026	BP 2025
10	Réserves	2 366 573	2 229 071
13	Subventions	4 022 483	4 582 153
16	Emprunt	1 500 000	1 000 000
27	Récupération TVA	1 964 532	1 668 281
45	Travaux	-	1 230 300
Evolution 2025-2026 : -8%		9 853 588	10 709 805

Les prévisions 2026 sont marquées par :

- L'augmentation de la part d'autofinancement affectée aux travaux. Celle-ci comprend le transfert de résultat excédentaire d'investissement du SIVOM de Chéry-Chartreuve (31 730,13 €)
- Le versement de l'emprunt contracté en 2025 (2M€) pour moitié sur 2025-2026 (0,5 M€ RAR 2025 +1 M€ sur 2026) pour financer les investissements 2026
- Les montants des subventions et des récupérations de la TVA sont en relation avec les travaux en cours et programmés

Recettes d'investissement 2026 – Répartition par poste



3-2. Le prix de l'eau :

La part revenant à l'USESA sur la facture d'eau potable se décompose comme suit (tarif hors taxes au 01/01/2026) :

- Part fixe (abonnement) : 18,74 € /an /abonné
- Part variable : 0,9276 € /m3 consommé

L'indexation sur le prix de l'eau en 2026 de la part syndicale, représente pour l'abonné une hausse de :

⇒ + 0,12 € sur l'abonnement

⇒ + 0,0823 € sur le m3

☞ soit une augmentation de 9,99 €/an pour une consommation selon la facture type de 120 m3/an.

Evolution du tarif de la part syndicale 2023 -2026

-	01/01/23	01/01/24	01/01/25	01/01/2026	2025-2026
Abonnement annuel (€)	17,9589	18,2283	18,6241	18,74	0,676 %
Consommation (€/m3)	0,8151	0,8273	0,8453	0,9276	9,74 %
Tarif par m3 pour une facture 120 m3 (€)	0,96	0,98	1,00	1,08	8,32 %

Tarifs des communes adhérentes en 2026

Lors de l'adhésion de nouvelles communes, l'augmentation du prix de l'eau constatée pour les nouveaux abonnés, fait l'objet d'une tarification par lissage linéaire jusqu'en 2026. Il s'agit donc du dernier lissage pour les communes ayant adhéré à l'USESA depuis 2021.

Sur ce principe, le comité syndical de l'USESA a voté en faveur d'un lissage tarifaire progressif du prix de l'eau, pour les communes suivantes : Brécy, Coincy, Courmont, Nogentel, Sergy, Villers-Cotterêts, Viels-Maisons, Breny, Pavant, Villiers-Saint-Denis, Chéry-Chartreuve, Mont-Saint-Martin et Ville-Savoie.

Pour ces 13 communes le tarif 2026 pour la part syndicale de l'USESA, est le suivant :

Tarification par lissage - Tarif au 01/01/2026											
Part syndicale Tarifs € - HT	VILLERS- COTTERETS	BRECY	COINCY	COURMONT	NOGENTEL	SERGY	VIELS-MAISONS	BRENY	PAVANT	VILLIERS-ST-DENIS	CHERY- CHARTREUVE, MONT -ST-MARTIN, VILLE-SAVOYE
Part fixe annuelle (abonnement)	18,39	18,74	18,74	17,05	18,48	17,05	18,74	15,20	15,70	28,76	35,7
Part variable / m ³	0,8337	0,8905	0,8940	0,7957	0,8286	0,7957	0,8404	0,6571	0,6401	0,6151	0,9027

⇒ A partir de 2027, le tarif d'eau potable sera identique pour tous les abonnés.

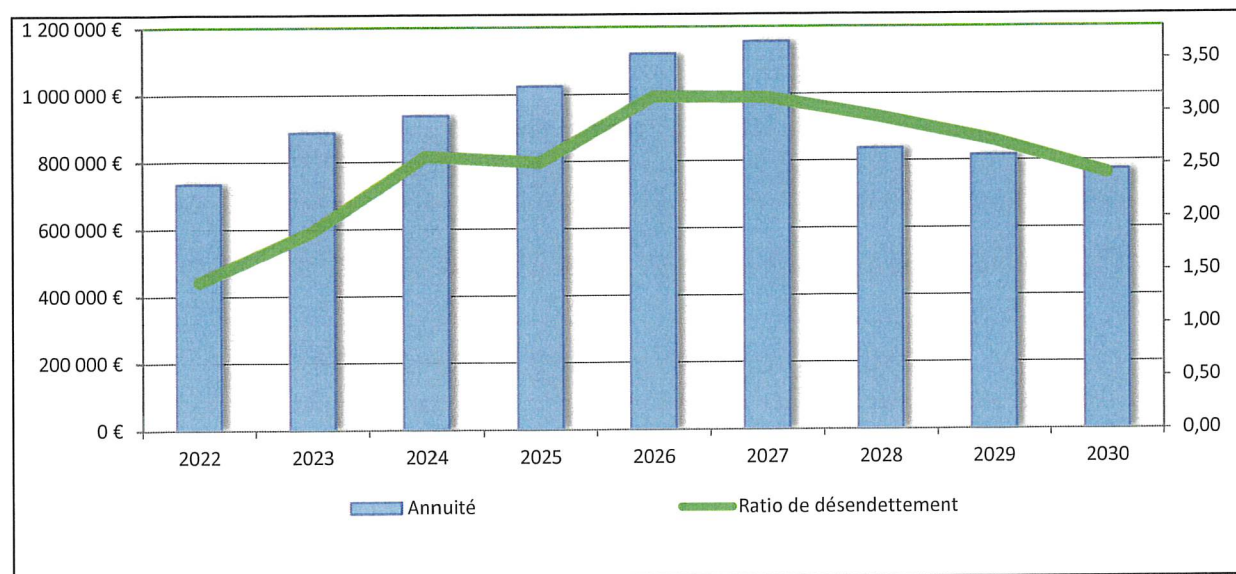
3-3. Etat de la dette et son évolution (liste des emprunts jointe en annexe)

	Emprunts 2025	Emprunts 2026
Nombre d'emprunts en cours	30	26
- Dont emprunts bancaires (taux fixe moyen 2,75%)	19	16
- Dont avances AESN (taux 0%)	11	10

	Situation au 01/01/2025	Situation au 01/01/2026
Encours de la dette	7 029 061,78 €	7 695 484,15 €
Remboursement annuité	1 055 025,98 €	1 119 256,45 €
- Dont capital	859 866,33 €	900 839,47 €
- Dont intérêts	195 159,65 €	218 416,98 €

En 2026 le remboursement de la dette s'élève à 1 119 256 € soit une hausse de 10,5 % (106 693€).

➤ Etat de la dette 2022 -2030



Années	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Capital restant dû au 01/01 de l'exercice	3 992 084 €	5 500 223 €	6 794 257 €	7 029 062 €	7 695 484 €	8 294 645 €	7 361 771 €	6 719 672 €	6 081 896 €
Annuité avec emprunt 2M€ 2024/25	733 349 €	886 534 €	936 297 €	1 024 079 €	1 119 256 €	1 154 882 €	835 841 €	814 705 €	771 241 €
Ratio de désendettement avec emprunt 2M€ 2024/25	1,39	1,87	2,58	2,52	3,14	3,13	2,94	2,72	2,41

- Ratio de désendettement : 3,14 années. L'USESA peut rembourser sa dette en 3,14 ans.

- La capacité d'emprunt : la projection sur l'extinction de la dette montre qu'à compter de 2028, la baisse significative des annuités (- 27,7%) laisse au syndicat une marge de manœuvre intéressante pour souscrire de nouveaux emprunts pour financer ses projets d'investissement.

- Projection d'emprunt : la prospective financière réalisée en 2025 sur le financement des travaux du schéma directeur de l'USESA (PPI 2025-2032) prévoit la réalisation d'emprunt d'un montant de 3,5 M€ (2027-2030).

4 - BUDGET ANNEXE « ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT DES POTEAUX INCENDIE »

L'USESA a décidé par délibération du 30 septembre 2015 de mettre en place une convention de groupement de commande pour l'entretien, la mise en peinture et le renouvellement des poteaux incendie.

Le budget 2026 s'appuie sur les éléments suivants :

- Adhésion au groupement de commande de 86 communes représentant 58 165 habitants
- Cotisation annuelle de 1,70 €/habitant

Le Budget Primitif 2026 s'élève aux montants suivants :

Section de fonctionnement	Comptes d'imputation	Propositions BUDGET 2026	Total BP 2026
Recettes	Chapitre 70 Excédent reporté	98 880,50 € 92,01 €	98 972,51 €
Dépenses	Chapitre 011	98 972,51 €	98 972,51 €

Fait à Château-Thierry, le 25 Février 2026

Le Président,

Hugues DAZARD

